

# Une dynastie de grands notables en Dordogne au XIX<sup>ème</sup> siècle

## La famille Magne

Dossier pédagogique réalisé  
par le service éducatif des  
Archives Départementales  
de la Dordogne.

Cycle 3

9, rue Littré, 24000  
PÉRIGUEUX  
☎ 05.53.03.33.33

Laetitia THÉLOT  
Daniel CHARBONNEL

avril 2011

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE LIBREMENT REPRODUIT POUR TOUT USAGE  
PÉDAGOGIQUE DEPOURVU DE CARACTÈRE COMMERCIAL

**FICHE ①**  
**UN GRAND NOTABLE AU XIX<sup>ème</sup> SIECLE**  
**PIERRE MAGNE (1806-1879)**

**Pierre Magne en habit de Sénateur**

Lithographie en noir d'après nature par Emile Desmaisons (1812-1880).

Paris imprimerie Lemercier, 1852. H : 42 x L : 29,7 cm.

Archives Départementales de la Dordogne 8 Fi portraits 88



1 - A quel type d'œuvre appartient cette image ? [Coche la réponse qui te semble convenir] :

- Un tableau.  Une lithographie [gravure imprimée].  
 Une photographie d'époque.  Un vrai dessin d'artiste.

2 - A quel genre de portrait appartient cette image ? [Coche la réponse qui te semble convenir]

- Un portrait de groupe  Un autoportrait  
 Un portrait officiel  Un portrait de famille

3 - A quelle date ce portrait a-t-il été réalisé ?

.....

4 - Relève le nom du personnage représenté ?

.....

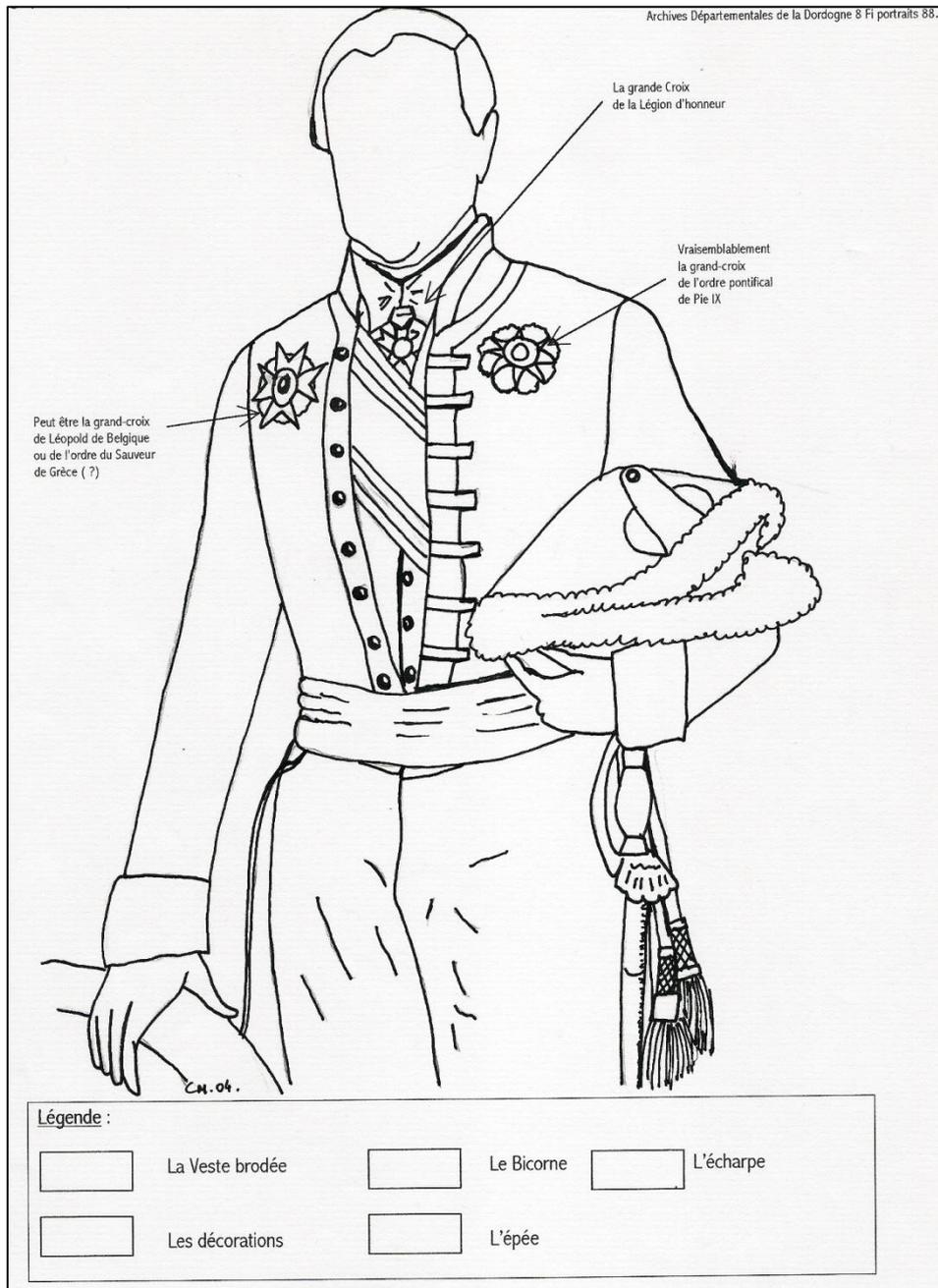
5 - Où et à quelle date est-il né ?

.....

6 - Relève sa fonction ?

.....

7 - Colorie d'une couleur différente chaque mot de la légende qui désigne un élément du costume puis retrouve l'emplacement de chaque élément sur le portrait en reportant sa couleur sur le croquis.



**FICHE ② -**  
**UNE FAMILLE DE GRAND NOTABLE AU XIX<sup>ème</sup>**  
**SIECLE : LES MAGNE DE TRÉLISSAC**



« 15 novembre 1930, voilà bientôt une semaine que les premiers frimas de l'hiver se sont fait sentir. Depuis les fenêtres du salon, on peut deviner les premières gelées blanches qui figent la pelouse du parc que mon père a fait aménager, il y a de cela plus de 60 ans.

Je suis Napoléon Magne, ancien officier, aujourd'hui retiré sur ma propriété de famille à Trélissac en Dordogne. Je suis né en 1865 à Reims. Ma femme Isabelle est à mes côtés et nous vivons paisiblement entourés de nos domestiques en alternant séjour à Paris et même au Mexique où je possède d'immenses propriétés. J'ai hérité de mon grand père Pierre Magne ainsi que de mon père Louis Alfred Magne le goût de

l'administration et de la politique. A plusieurs reprises j'ai dû prendre en main la destinée des habitants de Dordogne comme conseiller général de Savignac les églises de 1898 à 1910 et même député de la Dordogne plusieurs années de suite.

C'est à mon grand père Pierre Magne que notre famille doit sa fortune et sa réputation. Né dans un foyer très modeste du faubourg des barris à Périgueux en 1806, après des études de droit à Toulouse, il a gravité tous les échelons : avocat, conseiller du Préfet de la Dordogne, député, il a fini sa carrière politique en devenant à plusieurs reprises ministre des travaux publics et des finances de Napoléon III. C'est lui qui en 1841 achète la propriété de Trélissac pour s'y retirer avec son épouse Catherine Célestine Maigne qu'il a épousé en 1833 avant d'acheter, en 1859, le château de Montaigne où il est mort en 1879.

De son mariage naissent plusieurs enfants dont mon père Louis Alfred, né en 1834 à Périgueux et mariée à une jeune fille de Reims, Marie Werlé, ma mère. Après une brillante carrière au ministère des finances, mon père sera le bâtisseur du nouveau château de Trélissac qui est devenu notre résidence de famille et où il est décédé, un an avant son propre père, à l'âge de 44 ans en 1878. Nous laissant ma mère, mes trois sœurs et moi orphelin alors que je n'avais que 13 ans.

C'est en feuilletant les vieux albums de famille du salon que ces souvenirs me remontent en mémoire. N'ayant pas eu d'enfants, j'envisage avant mon décès de léguer un jour à la ville de Périgueux, ma propriété de Trélissac, comprenant l'ancien village et le vieux château acquis par mon grand père en 1841 ainsi que notre nouvelle la résidence construite par mon père dans le parc aménagé en 1864. »

D'après Joseph Durieux, Le ministre Pierre Magne (1806-1879) d'après ses lettres et ses souvenirs, tome 2, [1861-1879], Paris, Librairie H. Champion, 1929, pages 356 à 365.

## ▲ QUESTIONS

- ① – Souligne en rouge dans le texte, le nom et le prénom de la personne qui s'exprime dans ce texte.
- ② – Souligne en vert dans le texte le nom et le prénom du grand père de ce personnage.
- ③ – Souligne en bleu dans le texte le nom et le prénom du père de ce personnage.
- ④ – Reporte chaque nom dans le schéma ci-dessous pour reconstituer l'arbre généalogique de la famille Magne de Trélissac et complète chaque notice à l'aide du texte.



**GRAND PÈRE**

P..... M.....

Année et lieu de sa naissance :  
.....

Année et lieu de sa mort  
.....

Métiers, fonctions politiques :  
.....  
.....  
.....



**PÈRE**

L..... A.....  
M.....

Année et lieu de sa naissance :  
.....

Année et lieu de sa mort  
.....

Métiers, fonctions politiques :  
.....  
.....  
.....



**FILS**

N..... M.....

Année et lieu de sa naissance :  
.....

Année et lieu de sa mort  
Mort à Paris en 1937

Métiers, fonctions politiques :  
.....  
.....  
.....

**FICHE ③ -**  
**1841 - L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE**  
**TRÉLISSAC**

**Extrait du contrat d'échange devant maître Gaillard notaire à**  
**Périgueux du 2 septembre 1841.**

Archives Départementales de la Dordogne 3 E 10846.

Extrait n° ①

1<sup>o</sup> M<sup>rs</sup> Antoine Bardou peintre, —  
Domicilié à la Cité Commune de Périgueux & Madame  
Jeanne Bornet son épouse, Domiciliée avec lui. . . D'une part.

2<sup>o</sup> M<sup>rs</sup> Pierre Magné, avocat, conseiller  
de Préfecture, Domicilié à Périgueux. . . . . D'autre part.

Lesquel ont convenu ce qui suit:

La marié Bardou, agissant conjointement  
Et solidairement cèdent à titre d'échange, sous toutes  
les garanties de fait & de droit, au 1<sup>o</sup> Magné qui l'accepte

Leur entière propriété de TréliSSac  
située sur la Commune de ce nom, composée d'une métairie  
au labourage d'une paire de bœuf, maison de maître,  
cour, officier, jardin, bosquet, enclos, étang, bûcher

En contre échange le 1<sup>o</sup> Magné  
cède avec épouse Bardou sous toutes garanties de fait &  
de droit.

son entière propriété de Croc située sur  
la Commune de St<sup>e</sup> Marie de Chignac, composée d'une  
Métairie au labourage de deux paires de bœuf & d'un  
borderage au labourage d'une paire de vœuf, maison de  
maître, cour, officier, maison de colon, avec toutes

1<sup>er</sup> Monsieur Antoine Bardon, peintre, domicilié à la cité, commune de Périgueux et Madame Jeanne Bornet, son épouse, domiciliée avec lui... d'une part.

2<sup>ème</sup> Monsieur .....  
d'autre part.

Lesquels ont convenu ce qui suit :

Les mariés Bardon, agissant conjointement et solidairement .....

Leur entière .....

En contre'échange .....

Son entière .....

avec toutes »

▲ QUESTIONS

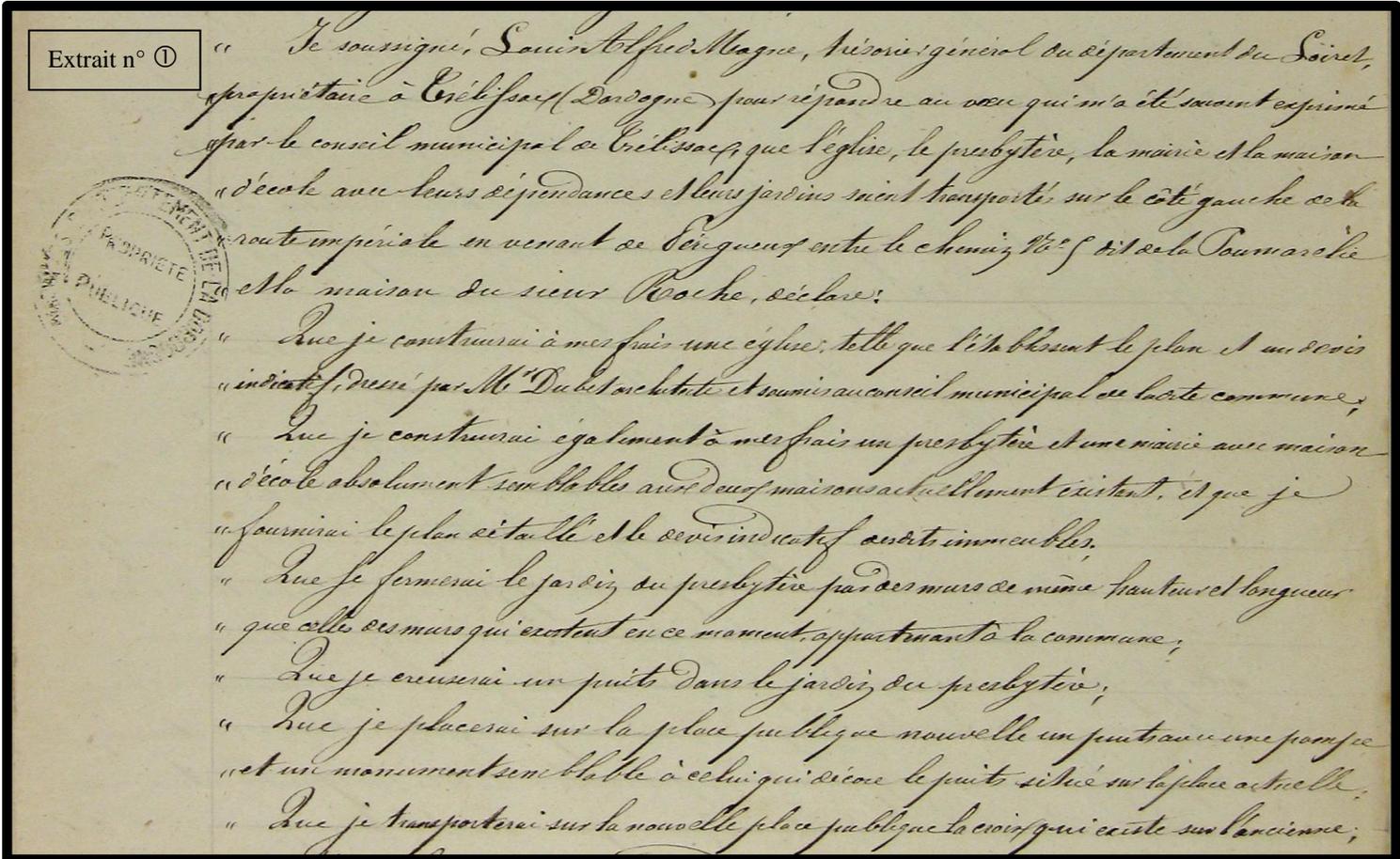
① Complète la transcription ci dessus à l'aide de extrait 1 (.Document original)

② - Après avoir lu attentivement le texte, complète le tableau suivant :

	<b>PROPRIÉTÉ DE TRÉLISSAC</b>	<b>PROPRIÉTÉ DE SAINTE MARIE DE CHIGNAC.</b>
<b>Ancien(s) propriétaire(s)</b>		
<b>Nouveau(x) propriétaire(s)</b>		
<b>Description de la propriété</b>		

**FICHE ④**  
**1869 LES TRANSFORMATIONS DE LA PROPRIETE MAGNE DE TRÉLISSAC**

Extrait n° 1 de la délibération du conseil municipal de la commune de Trélistac en date du 10 décembre 1869. Archives Départementales de la Dordogne 12 O 52



« Je soussigné, ....., trésorier général du département du Loiret, propriétaire à Trélistac (Dordogne) pour répondre au vœu qui m'a été souvent exprimé par le conseil municipal de Trélistac, que .....  
 ..... en venant de Périgueux entre le chemin N° 5 dit de Poumarelie et la maison du sieur Roche, déclare :  
 Que ..... ; telle que l'établissent le plan et un devis indicatif dressé par Monsieur Dubet, architecte et soumis au conseil municipal de la dite commune ; que je construirai également à mes frais .....  
 ....., que je fournirai le plan détaillé et le devis indicatif desdits immeubles ; Que je fermerai .....  
 ..... que celles des murs qui existent en ce moment, appartenant à la commune ; Que je creuserai ..... ;  
 Que je placerai sur la place publique nouvelle un puits et une pompe et un monument semblable à celui qui décore le puits situé sur la place actuelle ; que je transporterai sur la nouvelle place publique la croix qui existe sur l'ancienne... »

**Extrait n° 2 de la délibération du conseil municipal de la commune de Trélissac  
en date du 10 décembre 1869.**

Extrait n° 2

Je demande à la commune de me céder en échange des charges indiquées ci-dessus, en tant  
qu'acquies, l'église actuelle, le presbytère, la mairie avec la maison d'arrêt et leurs dépendances  
avec leurs jardins, la place publique, et les chemins qui de la route impériale conduisent à  
l'église, et la partie du chemin N° 15 comprise entre l'école et le nouveau chemin du pont,  
enfin les arbres existants sur les places, les chemins et les jardins.  
Je m'engage à n'entrer en possession de l'église actuelle qu'un an après l'achèvement  
de la nouvelle, lequel sera constaté par un architecte désigné par la commune, et à  
n'entrer en possession définitive de tous les autres immeubles cédés, qu'après l'achèvement  
des travaux et leur réception par l'architecte indiqué plus haut. Je pourrai au  
logement de cure, de l'instituteur et de l'institutrice, et je fournirai les cours locaux  
nécessaires aux classes pendant le temps que dureront lesdits travaux.

« Je demande à la commune de me .....

qui de la route impériale conduisent à l'église, et la partie du chemin N° 15 comprise entre  
l'école et le nouveau chemin du pont, enfin les arbres existants sur les places, les chemins  
et les jardins.

Je m'engage à n'entrer en.....

....., lequel sera constaté par  
un architecte désigné par la commune, et n'entrer en possession définitive de tous les  
autres immeubles cédés, qu'après l'achèvement des travaux et leur réception par  
l'architecte indiqué plus haut. Je pourrai .....

..... pendant le temps que dureront lesdits travaux... »

« Fait à Trélissac, le deux décembre mil huit cent soixante neuf. »

Signé : « Alfred Magne ».

▲ QUESTIONS

① - Complète les transcriptions à l'aide des extraits 1 et 2 (.Document original)

② - A quelle date ce document a-t-il été rédigé ?

.....

③ - Coche le nom de l'auteur qui a rédigé ce document ?

Alfred MAGNE

Le conseil municipal de Trélissac

④ - A la demande de qui l'auteur de ce document agit-il ? (coche la réponse qui te semble convenir).

Alfred MAGNE

Le conseil municipal de Trélissac

⑤ - Relève et classe dans le tableau suivant, les différentes informations du texte qui concernent les engagements de l'auteur.

CONSTRUIRE	DÉPLACER	DONNER

⑥ - Suite à ces transformations, quels sont les avantages qu'obtiennent :

LES HABITANTS COMMUNE DE TRÉLISSAC	MONSIEUR MAGNE.